

PROPRIETAIRES -

En cas de changement de situation dans l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant) entre le 2 janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024, une déclaration doit être réalisée avant le 1^{er} juillet 2024 (sur impots.gouv.fr/Votre espace particulier > Biens immobiliers)

Vos questions :

- au 0 809 401 401
- sur impots.gouv.fr
- au SIP* avec ou sans RDV
- dans les France Services